

## Inondations : « Appeler M. Hulot » (III)

Article rédigé par *Stanislas de Larminat*, le 03 décembre 2014

**À la suite des inondations de janvier 2014, le catastrophiste éclairé Nicolas Hulot tirait la sonnette d'alarme : « Les derniers événements... nous rappellent s'il en était encore besoin les conséquences dramatiques et quotidiennes du changement climatique sur notre planète. » Dans la série « Une catastrophe, il faut appeler M. Hulot », après la [transition énergétique \(I\)](#) et le [barrage de Sivens \(II\)](#), ne faudrait-il pas attirer son attention sur les responsabilités de l'écologisme dans les drames qui se répètent régulièrement dans le sud de la France ? Comme les forêts, les rivières s'entretiennent. Sinon, elles meurent, ou elles tuent.**

DE NOUVELLES INONDATIONS ont causé des morts dramatiques le 30 novembre 2014. Il est urgent de prendre du recul et d'analyser les événements à tête reposée.

S'agissant des conséquences, il est clair que les constructions qui se sont développées anarchiquement dans les zones à risques, ont aggravé le risque de drames humains et alourdi le montant financier des dégâts.

Mais il faut aussi remonter aux causes. Or les médias, avec une complaisance coupable, ont l'œil rivé sur les seules prévisions météorologiques. On fait des allusions insidieuses au réchauffement climatique, alors que celui-ci n'a rien à voir dans cette affaire. En effet, la pluie n'est pas la cause première de telles calamités naturelles. Elle n'est que le facteur déclenchant de causes bien connues et qui ont été complètement négligées au fil du temps.

Dans l'analyse des catastrophes, on réalise toujours qu'il y a un enchaînement de causes. Quelles sont-elles ? En amont, il y a un déficit d'investissement dans les retenues d'eau destinées à réguler les cours d'eau. Plus en aval, de graves défauts d'entretien des berges et du profil des rivières freinent l'écoulement. À l'embouchure, l'accumulation des alluvions sans travaux de dragage empêche les eaux de s'évacuer vers les océans.

Or les ONG écologistes portent une grave responsabilité dans cet état de fait. Pourquoi ?

### 1- La fausse raison du réchauffement climatique

Les explications données par Nicolas Hulot, à la suite des inondations de janvier 2014, accusant le réchauffement climatique, ne font qu'entretenir délibérément un climat de peur pour obliger les opinions à suivre son programme plus malthusien qu'éclairé. Les citoyens en sortent paralysés, voire fatalistes. Comme au temps grec, on s'en remet au dieu Hyetios, dieu de la pluie, ou Éole, dieu du vent, contre lesquels il n'y aurait rien à faire.

L'Europe en rajoute, son Agence européenne pour l'environnement [écrivait](#) le 5 juin 2013 : « Il est probable

que la hausse des températures en Europe intensifiera le cycle hydrologique, conduisant à des inondations plus importantes et plus fréquentes dans de nombreuses régions » du continent. L'AEE se fondait sur le rapport du GIEC de mars 2012 qui indiquait que « des signes [souligné par nous] montrent que le changement climatique a provoqué des modifications dans certains épisodes extrêmes depuis 50 ans et les modèles numériques prévoient une intensification lors des prochaines décennies ». Y a-t-il le moindre début de preuve à une telle affirmation ? Non, les scientifiques scrutent des « signes » !

Cette absence de logique est d'autant plus surprenante que le GIEC lui-même devient climato-sceptique. Il ne peut plus cacher le doute qui s'empare de certains experts officiels : « La plupart des simulations... ne reproduisent pas la réduction [de réchauffement] observée... sur les derniers 10 ou 15 ans ! [...] Ces observations de 1998 à 2012 [sont] causées, à un degré substantiel, par la variabilité interne... » Ces chercheurs reconnaissent même une « surestimation, par certains modèles, de la réponse [aux] gaz à effet de serre » (rapport GIEC 07.06.2013, p.743). Serions-nous donc dans une « panne » du réchauffement climatique due à une variabilité naturelle ? Les dites causes humaines ont-elles été surestimées dans les calculs ?

Pourtant, Hervé Douville, chercheur à Météo-France, [souligne](#) bien que, concernant les précipitations, il y a « très peu d'éléments sur l'impact du changement climatique sur la durée des événements ».

Quelles sont donc les vraies causes des inondations ?

## 2- Le refus de tirer les leçons des inondations

Un [rapport du Sénat](#) du 24 septembre 2012 est très instructif pour mieux comprendre les causes des inondations. Ce rapport est intitulé « Se donner les moyens de ses ambitions : les leçons des inondations du Var et du sud-est de la France<sup>[1]</sup> ». Nous en avons extrait quelques éléments.

### a/ La police de la biodiversité contre les riverains

L'écoulement de l'eau dans le profil d'une rivière passe par des travaux importants. Faudrait-il encore que les lois, votées sous la pression des mouvements écologistes, ne rendent pas la chose impossible ! La police des eaux s'est transformée en escadre affectée à la protection de la biodiversité... au mépris de l'intérêt des riverains.

Le rapport du sénat soulignait que « les collectivités territoriales sont bloquées par l'autorité de police des eaux dans leurs travaux. Par exemple, les engins doivent intervenir depuis la berge et non dans le lit de la rivière », ce qui ralentit l'exécution des travaux et augmente leur coût.

Le maire de Barjols se plaignait auprès de la commission territoriale que toute intervention sur le lit de la rivière qui traverse sa commune est « interdite en raison de la présence du gardon doré du Var ».

Par ailleurs, on a eu beau jeu d'accuser les cimenteries de transformer les rivières en carrière de sable, au mépris de la biodiversité de la rivière. Mais avec du recul, on peut se demander si ces prélèvements n'avaient pas certaines vertus. Les élus de la vallée du Gapeau signalent l'existence de ce problème : « En application de la loi sur l'eau, on ne peut plus rien enlever sous peine de se voir dresser des contraventions de 5 000 à 10 000 euros. » Ainsi, bien que le lit de la rivière monte de 1 à 1,2 m à Solliès-Toucas, il est impossible de travailler dans les lits à cause de la préservation des espèces.

Pour l'association des sinistrés de Draguignan, « la loi sur l'eau a imposé des cadres trop contraignants pour l'entretien des rivières. Il était auparavant possible d'aller chercher du gravier et du sable dans le lit des rivières, ce qui avait des effets vertueux. Non seulement on ne peut plus le faire, mais on doit laisser les

arbres repousser, ce qui aggrave les crues en multipliant les phénomènes d'embâcles... ».

La mission sénatoriale a rencontré, à Fréjus, des élus municipaux affirmant qu'« un des points les plus problématiques réside dans la police de l'eau. En effet, certains exploitants ont même été verbalisés pour avoir entretenu des berges, par exemple en taillant des arbres plongeants. Pourtant, leur seul but était d'éviter la formation d'embâcles ».

Le déficit d'entretien provoque des déplacements du lit des rivières vers des zones friables, rabotant des terres agricoles pendant les inondations, et il est alors trop tard pour déplacer le lit nouvellement creusé.

L'entretien des berges est donc majeur. Or, au nom de la biodiversité, on ne veut plus pratiquer de faucardage des herbes et jeunes pousses, remettre en état des berges, enlever les arbres qui auraient poussé dans le lit du cours d'eau ou qui risquent de verser dans le lit et qui ne sont pas indispensables au soutien de la berge. Tout cela était bien connu : un article 18 de la loi du 8 avril 1898 consacrait d'ailleurs cette pratique en précisant que « le curage comprend tous les travaux nécessaires pour rétablir le cours d'eau, dans sa largeur et sa profondeur naturelles ».

Or, aujourd'hui, ces opérations sont prévues par le code de l'environnement, mais sont rendues impossibles car elles ne sont autorisées que sous réserve d'être conformes aux modalités de l'article L. 215-15 dudit code. Il faut établir un plan, le soumettre à une autorisation d'exécution. Et quand il faut se résoudre au curage d'une rivière, l'opérateur doit faire la preuve de l'innocuité vis-à-vis de la protection des sols et des eaux des dépôts ou d'épandage des produits de curage. Trop de contrôles tuent l'initiative des riverains. Le principe de subsidiarité ne s'applique plus. On ne responsabilise plus ni les riverains ni les municipalités !

## **b/ Le dénigrement du métier d'agriculteur**

Il va de soi que l'eau d'une rivière s'écoule d'autant mieux que ses berges sont entretenues. Mais on peut aussi intervenir au niveau des quantités d'eau à écouler : dans son compte-rendu sur les inondations des gorges de la Nartuby, en juin 2010, M. Jean-Marc Milesi, premier adjoint au maire de Châteaudouble, indiquait :

"

« La photo aérienne des années 1960 montre une vallée fertile et cultivée jusque dans ses moindres détails. L'âge aidant, les agriculteurs exerçant dans ces années-là ont progressivement cessé leurs activités et ont pratiquement disparu. [...] Jusqu'à la moitié des années 1970, le lit de la rivière était totalement vierge de toute végétation. De part et d'autre de ce lit, la végétation était souvent coupée et les berges nettoyées puisqu'elles étaient cultivées. Avec la disparition des agriculteurs, les berges se sont progressivement "végétalisées", quelques arbustes sont apparus dans le lit de la rivière. [...] Depuis les années 1990, la rivière s'est, peu à peu, remplie d'une végétation de toute nature à tel point que, par endroit, elle était devenue impénétrable, notamment en amont de Rebouillon. De plus, il était possible d'y trouver un grand nombre d'arbres morts couchés en travers. »

"

Il faudra bien un jour que les écologistes arrêtent d'accuser les agriculteurs de tous les maux ! Il y a là une grave erreur d'analyse. Il ne faudra pas attendre 10 ou 20 ans pour pleurer sur le rôle de l'agriculture sur nos paysages.

Or l'exode rural — causé dans toutes les régions méridionales de la France par la mondialisation — est un phénomène bien connu. Déjà dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cet exode a conduit à délaisser l'entretien des

ouvrages de protection contre les crues. Le conseil municipal du village des Plantiers (Gard) déplorait déjà, en 1906, dans l'une de ses délibérations, que « la plupart des murailles que plusieurs générations avaient élevées au travers des terrains montagneux pour soutenir des châtaigniers sont renversées et ne sont plus relevées, faute de ressources. Par suite, les pluies entraînant les terres occasionnent des inondations dans les pays de plaine ». Constaté un problème est une chose, lui donner une solution, une autre, d'autant qu'avec l'évolution du type de cultures, c'est dans certains territoires, la disparition progressive des agriculteurs eux-mêmes qui est en cause et, avec elle, la dégradation de l'état des berges et du lit des cours d'eau, désormais laissés à l'abandon.

L'écologisme devient tellement opposé à l'agriculture qu'elle lui refuse l'accès à l'eau, dont on voit bien avec les inondations qu'elle est en excès. Comment la réguler ?

### **c/ Comme à Sivens, le refus d'investir dans la régulation des cours d'eau**

Nous ne reviendrons pas sur notre article « [Sivens : la bataille de l'eau](#) ». Nous évoquons le caractère indispensable de ce type de retenue pour l'agriculture locale. Mais on a assisté, là encore, à une hystérie collective contre les agriculteurs ! Il ne faudra pas se plaindre d'un exode rural par un découragement à exercer un métier

Nous évoquons le rôle de régulation de la rivière pendant l'été pour lui assurer un étiage minimum. Il va de soi que ces retenues ont également vocation à se remplir pendant les saisons pluvieuses pour réduire les crues en aval. Avec ces blocages incessants des ONG écologistes, on est en droit de se demander ce que deviendra le Plan Garonne 2050 dont l'enjeu est de stocker 720 millions de m<sup>3</sup> de retenues à mettre en œuvre. Sivens, avec ses 1,5 millions de m<sup>3</sup>, ne représentait qu'une goutte d'eau dans ce schéma.

Or ce [Plan Garonne 2050](#) n'a pas oublié l'incidence des crues :

"

« La question des crues constitue également un paramètre de gestion important. En effet, c'est au cours des crues les plus importantes que la majorité des sédiments est amenée vers l'estuaire (2,8 millions de tonnes par an en moyenne) et qu'une partie du bouchon vaseux est rejetée vers l'océan. Or les aménagements du bassin versant (capacité de stockage 3 milliards de mètres-cubes) et la gestion anthropisée<sup>[2]</sup> des écoulements génère un lissage des crues qui, s'il permet de protéger des populations et des aménagements ainsi que de réguler la production hydroélectrique, entraîne par ailleurs une baisse de la fréquence des crues, notamment les grandes crues favorisant le transit sédimentaire ».

"

Ce rapport montre que la question des sédiments, à l'embouchure des fleuves et rivières n'est pas le moindre problème.

### **d/ L'opposition aux interventions de dragage des embouchures**

L'écoulement des eaux n'est pas seulement freiné par le défaut d'entretien des berges et par l'absence de retenues d'eau en amont. Le dragage des embouchures est une opération de moins en moins pratiquée.

Dans un temps pas si ancien, existaient de nombreux ports blottis au fond des estuaires qui se sont progressivement établis à l'embouchure des rivières. Le cabotage de toute une flotte d'embarcations de commerce a disparu. Ces activités justifiaient des travaux de dragage. On a vu, au moment des crues

dramatiques en Bretagne, sur l'Odet en 1995 ou en décembre 2013 que l'accumulation de sédiments dans les embouchures était une des causes de difficulté d'écoulement des eaux.

La problématique est évidemment économique : comment financer de tels travaux ? Mais lorsque l'économie le justifie, on voit les ONG écologistes s'y opposer.

L'exemple de la rivière de Crac'h, dans le Morbihan est symptomatique à cet égard. En dix-sept ans, le niveau de ces dépôts a ainsi atteint une hauteur de 2 m en certains endroits où il ne reste que 80 cm de tirant d'eau. Il a été décidé, en 2008, de mener une opération de nettoyage portant sur 65 000 m<sup>3</sup> de vase. Les boues devaient être déposées dans une zone marine où le chalutage était interdit. Malgré tout, les ONG locales se sont opposées au dépôt des vases au large. Il fallait user de stratagèmes sémantiques, ne parler ni de dragage ni de boues, mais de « rétablissement des profondeurs » ! Le dragage du port de Loctudy, en 2013 a provoqué des réactions du même type.

Une fois encore, c'est le code de l'environnement qui a été mis en avant par les plaignants — France Nature Environnement, Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne vivante — devant le tribunal de Rennes le 13 juin 2014 ! Les associations demandent que les rejets de boues soient interdits sur les côtes et que des solutions alternatives au rejet en mer soient systématiquement étudiées, notamment dans le cadre de filières de valorisation des sédiments. Ce pourrait être une belle idée, à supposer que ces filières ne soient pas encore plus polluantes à terre qu'en mer. Faudrait-il également qu'elle ne renchérisse pas considérablement ces opérations de dragage au point de les raréfier !

Par ailleurs l'impact de ces dépôts de boues n'est peut-être pas aussi nuisible à la biodiversité qu'on l'imagine. Certes, les photos de boues déversées sur des langoustines peuvent heurter la sensibilité des opinions. Pourtant, défendre la biodiversité, ce n'est pas transformer la nature en écomusée. La boue prélevée dans les embouchures est moins nocive que la cargaison d'un pétrolier. Or, avec le recul et contrairement à ce que l'on pouvait croire jusque-là, l'environnement hauturier semble relativement résistant aux conséquences d'une marée noire, car la mer possède une immense force de régénération.

### **e/ L'étonnant silence des élus écologistes sur les plans d'urbanisme**

Nous ne sommes plus là dans le registre des causes, mais dans celui des conséquences.

Plus les constructions sont autorisées dans des zones devenues inondables, plus les dégâts deviennent considérables. La Cour des comptes<sup>[3]</sup> s'est élevée dans un rapport portant sur cette question : « Dans la partie la plus méridionale du pays... il existe... une véritable "soif" de construire, entretenue par les propriétaires et les promoteurs et relayée par les élus locaux. »

Les nouveaux arrivants n'ont pas la culture locale nécessaire pour apprécier l'impact de leurs modes de vie. Des remblais illégaux sont réalisés par des propriétaires riverains. Constitués de terres et de matériaux généralement extraits de chantiers de la région, les remblais permettent aux propriétaires privés de renforcer leur sécurité contre le risque d'inondation, au détriment des autres. Apparemment peu sensibles au problème jusque-là, les services de l'État ont récemment intensifié leurs contrôles. Ainsi, note la Cour des comptes, depuis juin 2010, 15 procès-verbaux ont été dressés contre seulement 33 entre 2007 et juin 2010. Reste à savoir pendant combien de temps l'effort pourra être poursuivi.

Après la tempête Xynthia, qui a provoqué des dégâts considérables en Vendée et en Charente-Maritime dans des zones inondables, il a été décidé d'établir des zones de destructions de maison. On a aussitôt vu Ségolène Royal s'indigner le 8 avril 2010 contre « la brutalité et la violence des décisions prises ». Décisions désagréables, certes ! Mais quelles mesures avait-elle prises dans sa région en amont de l'établissement des plans d'urbanisme ? Pourquoi est-ce à l'État de financer ces destructions et non aux régions ?

\* \* \*

L'objet n'est pas ici de nier les conditions économiques actuelles et les contraintes budgétaires qui peuvent expliquer bien des lenteurs à investir ou à dégager des budgets d'entretien des rivières et cours d'eau pour éviter les désastres qui se répètent dans les zones inondables.

Certes, les inondations s'expliquent pour partie par un phénomène d'urbanisation des campagnes, qui se traduit – notamment – par des constructions anarchiques et excessives, en zone dangereuse notamment, avec tout ce qui les accompagne : destruction des haies, constructions de trottoirs partout, bétonnage des rives, etc. Le coupable est donc double : la cupidité, porte ouverte à tous les trafics d'intérêts, et l'attirance inculte pour la vie près de la nature... avec les avantages de la ville.

C'est donc toute une société qui déraile, mais la responsabilité des ONG écologistes n'est pas neutre. Celles-ci contribuent à mal poser les problèmes, qui en conséquence sont mal résolus. Il faudra un jour arriver à harmoniser écologie et économie et accepter de se tourner vers le futur, alors que les écologistes voudraient mettre l'environnement sous cloche et en faire un écomusée au mépris de l'homme.

L'écologisme ambiant et ses relais d'opinion, associé aux dérives égoïstes de la société dite du bien-être polluent les mentalités. On a ici une illustration des effets de cette alliance mortifère entre le matérialisme écolo, inhumain, et le matérialisme social.

**Stanislas de Larminat** a publié [L'écologie chrétienne n'est pas ce que vous croyez](#) (Salvator, 2014), préface de Mgr André-Joseph Léonard, archevêque de Malines-Bruxelles.

Photo : [IRMA](#)-Institut des risques majeurs

---

[1] [Rapport d'information](#) n° 775 (2011-2012) de M. Pierre-Yves Collombat, fait au nom de la Mission commune d'information Inondations dans le Var, déposé le 24 septembre 2012.

[2] Anthropiser : modifier pour faciliter la vie de l'être humain.

[3] Les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var - Rapport public thématique de la Cour des comptes, juillet 2012.\*\*\*